

RAPPORT N° 90-66
au Conseil Municipal

OBJET

**CONSTRUCTION DU CENTRE ADMINISTRATIF ET CULTUREL
DE LA PLACE DE MOUFIA (MAIRIE ANNEXE, BIBLIOTHEQUE,
LOCAUX POUR DES ASSOCIATIONS, SALLE POLYVALENTE)**

DESIGNATION DU LAUREAT DU CONCOURS D'ARCHITECTES

AUTORISATION DE PASSER UN MARCHE D'ETUDES

La Municipalité a programmé la réalisation, pour 1991-1992, du Centre Administratif et Culturel de la Place de Moufia, Boulevard de l'Horizon, de surface utile totale de 1 590 m² et comprenant :

- la nouvelle Mairie Annexe de Moufia (surface utile de 860 m²) ;
- une Salle Polyvalente (surface utile de 360 m²) ;
- une Bibliothèque (surface utile de 300 m²) ;
- des bureaux pour des associations (surface utile de 70 m²).

Un Concours d'Architectes a été organisé pour la construction de cette structure, et le Jury de Concours désigné par délibération en date du 21 octobre 1989 (Affaire n° 18) a sélectionné le projet du Cabinet d'Architecture TANGRAM (HIN-TUNG / JAUBERTIE).

Le montant global prévisionnel des travaux est de 11 300 000 F (valeur juillet 1990).

* <u>1ère tranche</u>	Mairie Annexe et Salle Polyvalente	8 500 000 F
* <u>2ème tranche</u>	Bibliothèque et bureaux pour des associations	2 800 000 F

Le financement des études d'avant-projets est prévu au Budget Primitif 1990.

Il vous est demandé :

- de désigner le Cabinet TANGRAM Architecture, Lauréat du Concours d'Architectes, pour assurer la maîtrise d'oeuvre du Centre Administratif et Culturel de la Place de Moufia, conformément à l'avis du Jury de Concours ;
- de m'autoriser à passer un marché d'études avec le Cabinet TANGRAM Architecture (Bureau d'Etudes Structures), représenté par François HIN-TUNG (mandataire commun du groupement).

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

M. RAUX J. : Construction du Centre Administratif et Culturel de la Place de Moufia (Mairie Annexe, Bibliothèque, locaux pour des associations, Salle Polyvalente).

Le lauréat du concours d'architectes retenu est le Cabinet d'Architecture TANGRAM.

Le Conseil est appelé à délibérer sur ce projet d'un coût global prévisionnel de l'ordre de 11 300 000 F, divisé en deux tranches :

- Mairie Annexe
et Salle Polyvalente 8 500 000 F,
- Bibliothèque
et locaux pour des associations 2 800 000 F.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur GERARD.

M. GERARD M. : Quelle est la situation de ce projet ?

M. FOURNEL D. : Cette structure sera implantée à l'angle du Boulevard de l'Horizon et du Chemin Jacques Maillot. L'ensemble comprendra une Bibliothèque, la Mairie Annexe de Moufia avec Salle Polyvalente et Salle des Fêtes représentant une emprise au sol de 1 600 m², sur deux niveaux. Il s'agira bien d'un rez-de-chaussée, et non d'un petit sous-sol destiné à des locaux de réserve, ou à quelques parkings.

En rez-de-chaussée, le long du Boulevard de l'Horizon, il y aura la Salle des Fêtes et des annexes (office, réserve, toilettes), le corps de bâtiment de la Mairie Annexe ; et, le long de l'opération de la S.H.L.M.R. "Les Flibustiers", la Bibliothèque.

Cet aménagement comportera donc, en gros, trois pôles : la Salle des Fêtes, la Mairie Annexe avec Salle Polyvalente, et la Bibliothèque.

A l'étage, au-dessus de la partie administrative de la Bibliothèque (bureau du Bibliothécaire, accueil...), il y aura une Salle de Lecture et, au-dessus de la Mairie Annexe, une batterie de bureaux complètera la Mairie Annexe.

L'ensemble, d'une surface utile totale de 1 590 m², pour un montant global prévisionnel de 11 300 000 F, coûtera environ 7 000 F par mètre carré construit.

M. GERARD M. : Des parkings sont-ils prévus, à ce niveau ?

M. FOURNEL D. : Ceux-ci seront implantés en périphérie de l'opération, le long du Chemin Maillot et en mitoyenneté avec le lotissement "Les Flibustiers".

M. GERARD M. : Le long du Chemin Maillot. En dehors de la chaussée, je suppose.

M. FOURNEL D. : Oui, tout à fait, sur le terrain communal.

M. GERARD M. : Combien ?

M. FOURNEL D. : Les places sont numérotées. Elles seront au nombre de soixante-dix à quatre-vingts.

LE MAIRE : Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Cet équipement qui se situe dans une zone à fort développement constitue une nécessité.

Je mets cette affaire aux voix. Oppositions ? Non. Abstentions ? Non.

Le Rapport est adopté à l'UNANIMITE.
